



Doc. 12669
23 juin 2011

Déontologie des membres de l'Assemblée: bonne pratique ou devoir?

Proposition de résolution

déposée par M. Jean-Claude MIGNON et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Contrairement à certains parlements nationaux, aucune règle déontologique n'est instaurée pour l'ensemble des membres de l'Assemblée parlementaire. Or, au cours de leur mandat, les membres sont susceptibles d'être appelés à représenter l'Assemblée et sont investis de diverses missions, telles la participation à des missions d'observation des élections nationales, le suivi et la contribution aux travaux de différents organes parlementaires, intergouvernementaux ou autres, ou l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme, du Commissaire aux droits de l'homme ou du Secrétaire Général de l'Organisation.

Il est donc important de veiller à ce que l'exercice de ces missions ne soit pas entaché d'événements susceptibles de compromettre la confiance que le grand public ou des institutions ont dans l'action de l'Assemblée ou que les membres même de l'Assemblée ont dans la façon dont les tâches sont exercées par leurs propres collègues.

Un premier pas vers l'introduction de règles d'éthique au sein de l'Assemblée parlementaire a été récemment accompli avec l'introduction dans le Règlement de l'Assemblée, par la [Résolution 1799 \(2011\)](#), de dispositions relatives au code de bonne conduite des rapporteurs. Elle comporte désormais une liste non exhaustive des principes à respecter par un rapporteur de l'Assemblée, ainsi que la sanction que leur non-respect pourrait engendrer. Parmi ces principes, figurent la neutralité, l'impartialité et l'objectivité ou la disponibilité.

Par conséquent, l'Assemblée pourrait examiner la nécessité d'instaurer des règles déontologiques pour l'ensemble de ses membres.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
BADRÉ Denis, France, ADLE
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
BÉTEILLE Laurent, France, PPE/DC
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
BUGNON André, Suisse, ADLE
DUMERY Daphné, Belgique, NI
ERR Lydie, Luxembourg, SOC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
HAÜPERT Norbert, Luxembourg, PPE/DC
HEALD Oliver, Royaume-Uni, GDE
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
ISLAMI Kastriot, Albanie, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MARTY Dick, Suisse, ADLE
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe